

#### Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve

3800, rue Sherbrooke Est, bureau A-4452, Montréal, Québec, H1X 2A2 Site internet : www.sppcm.org | Courriel : sppcm@fneeq.qc.ca

# Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du mardi 19 octobre 2021, tenue en visioconférence

Réf. 1242

Annie Thériault et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de présidente et secrétaire d'assemblée.

# Proposition d'ordre du jour :

- 1. Ouverture de l'assemblée générale
- 2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2021 (document joint)
- 5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
- 6. Finances
  - 6.1. États des résultats 2020-2021 (document joint)
  - 6.2. Rapport du comité de surveillance des finances (document joint)
  - 6.3. Prévisions budgétaires 2021-2022 (document joint)
- 7. État des négociations
  - 7.1. Table sectorielle FNEEQ-CSN
- 8. Préceptorat en soins infirmiers
  - 8.1. Entente sur le préceptorat à l'automne 2021
  - 8.2. Mandat du comité paritaire sur le préceptorat (document joint)
- 9. Entente sur les renseignements personnels
- 10. Informations
  - 10.1. Changements à la formation continue : délai de désistement et comité de sélection
  - 10.2. Matériel informatique obligatoire pour les étudiants-es
- 11. Questions diverses
- 12. Levée de l'assemblée

#### 1. Mot de bienvenue

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle souligne qu'à l'issue du processus de conciliation entre le comité patronal de négociation des collèges (CPNC) et la FNEEQ, un projet d'entente de principe a été présenté au regroupement cégep tenu les 14 et 15 octobre. Une assemblée générale extraordinaire du SPPCM se tiendra le 16 novembre à 19 h afin de présenter et voter sur cette entente.

### 2. Nomination à la présidence d'assemblée

Le comité exécutif propose Annie Thériault à titre de présidente d'assemblée. Elle est élue.

# 3. Adoption de l'ordre du jour

Annie Thériault fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Dominic Girard, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 4. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2021

Il est proposé par Marie-Catherine Laperrière, appuyé par Maude Laparé, d'adopter le procès-verbal 5 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Suivi:

• Assurances. Antonia Kouloumentas nous informe que l'ensemble de recommandations de la RSA a été adopté par tous les syndicats adhérents. La nouvelle grille tarifaire en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier et les consignes pour modifier sa protection seront publiées dans la prochaine infolettre.

#### 5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Aucun nouveaux-elles membres.

#### 6. Finances

# 6.1. État des résultats 2020-2021 (document joint)

Isabelle Rivet, présidente et trésorière par intérim sortante (janvier à août), présente l'état des résultats 2020-2021. Elle souligne que les revenus de cotisations ont été plus élevés qu'estimés et de même que les cotisations versées aux instances de CSN-CCMM-FNEEQ. Les revenus d'intérêts affectés au fonds de grève ont été moins élevés puisque trois dépôts à terme ont été retirés pour verser les prestations de grève. De façon générale, les dépenses ont été beaucoup moins élevées en raison du contexte de pandémie. Malgré les deux dons extraordinaires de 5000 \$, le budget n'a pas été tout dépensé. L'état des résultats au 31 août 2021 présente un surplus de 14 892 \$. La réserve Fonds de grève : 64 560 \$ en prestations de grève ont été versés et 41 420 \$ ont été versés en contribution annuelle au fonds. Aucune somme n'a toutefois été dépensée à la réserve spéciale 2020.

#### Questions et interventions.

# 6.2. Rapport du comité de surveillance des finances (document joint)

Johanne Massé et Pierre-Adrien Paquette, membres du comité de surveillance des finances, se sont réunis en présence d'Isabelle Rivet, Mélisande Fortin-Boisvert et Chantal Lamarre. Le comité a effectué la vérification annuelle des finances, de l'état des résultats et du budget 2020-2021 ainsi que de l'ensemble des écritures comptables. En conséquence, le comité recommande que l'assemblée adopte les états financiers 2020-2021.

Il est proposé par Pierre Paquette, appuyé par Johanne Verge, que l'assemblée générale adopte les états financiers du Syndicat en date du 31 août 2021.

# 6.3. Prévisions budgétaires 2021-2022 (document joint)

Dans un premier temps, Annie Thériault fait la lecture des propositions de dons extraordinaire. Elle invite Lynda Champagne, au nom du comité PAR, à présenter la demande de don.

Lynda Champagne précise que le comité se prépare à accueillir un deuxième étudiant qui est dans un camp de réfugiés-es. Elle diffuse une vidéo de l'étudiant qui a été accueilli cette année. Le comité souhaiterait que le don soit pérenne et invite les profs à faire rayonner et promouvoir l'engagement en soutien à l'étudiant réfugié.

#### Questions et interventions.

Il est proposé par le comité exécutif

d'accorder un don extraordinaire de 2000 \$ au projet 2021-2022 de parrainage d'un-e étudiant-e réfugié-e (PER).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **NOUVELLE PROPOSITION**

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Philippa Dott,

que le SPPCM invite ses membres à faire une contribution au projet 2021-2022 de parrainage d'un-e étudiant-e réfugié-e (PER).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mélisande Fortin-Boisvert précise que ce don au projet de web-série a été accordé l'an dernier par l'assemblée, mais qu'il n'a pas été encore versé puisque le projet a connu des retards. Le projet a été accepté par l'ONF et le comité exécutif propose de maintenir notre appui.

Il est proposé par le comité exécutif

d'accorder un don extraordinaire de 1000 \$ pour le projet « Maisonneuve – La web-série » conditionnellement à la confirmation que le montage financier est complété et que la production est confirmée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mélisande présente les prévisions budgétaires 2021-2022 et souligne les items plus importants : les cotisations estimées selon les ressources enseignantes prévues ; l'indexation du salaire de l'adjointe administrative du syndicat ; les dépenses pour les instances syndicales et les délégations syndicales représentent la moitié du budget habituel plus 10 % sauf pour les assemblées générales qui sont du 3/4 des budgets de 2019-2020 plus 10 % prévoyant les tenir en présence à l'hiver et tenant compte de la hausse des frais des denrées ; le budget du party a été aussi augmenté ; un budget pour le café et collation est prévu, car on espère pouvoir les offrir à nouveau en cours d'année au local du syndicat. Un excédent de 11 785 \$ est prévu pour l'année 2021-2022. La réserve 2020 servira en particulier à l'achat d'équipement informatique.

### Questions et interventions.

Il est proposé par le comité exécutif

d'adopter les prévisions budgétaires 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 7. État des négociations

Marc LeBlanc indique que l'entente de principe a été envoyée à tous-toutes les enseignants-es vendredi dernier et sera disponible dans l'infolettre, de même que l'ancienne convention collective afin de pouvoir comparer. Le document présente le contenu des projets d'entente de la table sectorielle et de la table centrale. Marc rappelle les faits saillants des négos et souligne qu'un résumé du regroupement cégep sera aussi disponible dans l'infolettre.

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra le mardi soir 16 novembre à partir de 19 h afin de présenter et voter sur l'entente de principe. Le comité exécutif tiendra des rencontres et des ateliers de présentation de l'entente afin d'être bien préparé pour l'assemblée. À noter que l'AG régulière prévue le 16 novembre à midi est annulée.

### Questions et interventions.

# 8. Préceptorat en soins infirmiers

# 8.1. Entente sur le préceptorat à l'automne 2021

Jérôme Champagne explique qu'une entente de préceptorat a été conclue entre le Collège et l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont pour assurer l'encadrement de trois étudiantes cette session. L'équivalent de 0.2 ETC (16 000\$) sera versé à l'Hôpital pour l'infirmière qui supervisera les stages. Ce montant sera donc pris à même l'enveloppe *Enseignants*, malgré que l'infirmière ne fasse pas partie de notre accréditation syndicale. Le Collège s'est tourné vers cette solution en raison des difficultés d'embauche (75 entrevues effectuées) et le manque criant de profs en soins infirmiers : cinq profs en moins et les tâches doivent être assumées par l'ensemble des enseignantes actuelles. Le contexte de travail (spécialisation, enjeux liés à l'ancienneté, salaires) et de la COVID (pénurie, primes) ont exacerbé les difficultés de recrutement cette année. Le département de soins infirmiers a été consulté et n'a pas d'autres solutions afin de permettre de diplômer leurs étudiantes.

# 8.2. Mandat du comité paritaire sur le préceptorat

Dans ce contexte, le Collège a invité le syndicat à participer à un comité paritaire afin d'encadrer ce genre de pratique à l'avenir. Jérôme Champagne, Isabelle Rivet, et Andréane St-Hilaire seront amenés à siéger sur ce comité.

Annie fait la lecture de la proposition du comité exécutif.

## Questions et interventions.

Attendu les difficultés de recrutement d'enseignants-es pour le programme de soins infirmiers malgré les efforts notables d'embauche démontrés par le département de SIN, la direction des études et la direction des ressources humaines ;

Attendu l'exploration de solutions pour pallier le manque d'enseignants-es en soins infirmiers ;

Attendu que le préceptorat peut être une des solutions de dernier recours ; Attendu le mandat du comité paritaire proposé par la partie patronale ; Il est proposé par le comité exécutif,

que des représentants-es des enseignants, issus du comité exécutif et du programme de SIN, siègent sur le comité paritaire sur le préceptorat ;

que les représentants-es travaillent dans le sens du mandat du comité; 1

que les représentants-es fassent rapport des paramètres d'une éventuelle entente en assemblée générale pour qu'elle se prononce sur celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 9. Entente sur les renseignements personnels

Isabelle rappelle la résolution prise par l'assemblée générale concernant la diffusion de renseignements personnels des enseignants-es et le rappel du délai de la remise des notes. Elle présente demandes syndicales et réponses apportées par le Collège.

- 1) Des excuses étaient demandées au Collège. Un courriel de Luce Delisle a été envoyé. Elle s'excusait en mentionnant qu'elle ne le referait plus. Certains profs ont considéré que les excuses n'étaient pas très senties, mais nous les avons acceptées comme telles.
- 2) Que des mesures adéquates soient prises afin de protéger les renseignements personnels. Le Collège a revu sa façon de faire et a élaboré une procédure de remise de notes. Le Collège fera un rappel le jour de la remise des notes et, après une compilation effectuée par un technicien-ne, les enseignants-es qui n'ont pas remis leur note le lendemain recevront un rappel de leur direction adjointe.
- 3) Que des compensations monétaires soient versées pour dédommager les préjudices subis. Selon notre conseiller syndical à la FNEEQ, pour obtenir de telles compensations, il faut prouver qu'il y avait eu des dommages précis. Aucune réclamation ou dommage n'a été porté à notre attention.

Une entente est survenue entre le Collège et le syndicat le 10 juin dernier et le grief a été retiré.

# 10. Informations

10.1. Changements à la formation continue : délai de désistement et comité de sélection
Jérôme informe l'assemblée de changement de pratiques de gestion à la formation continue
par le Collège. En août dernier, au comité des relatons de travail, le Collège nous a informés
que les enseignants-es de la FC ont maintenant un délai de quatre semaines, au lieu de
deux, pour se désister avant le début du cours, sans quoi ils-elles perdront leur lien
d'emploi. Le Collège motive cette nouvelle pratique pour éviter les démissions trop près du
début des cours, en raison des difficultés de recrutement de profs. À noter que cette
nouvelle pratique a aussi été incluse dans l'entente de principe en indiquant qu'il est
possible de convenir d'une autre pratique via une entente locale.

À 14 h, Annie Thériault annonce qu'elle doit quitter.

<sup>1</sup> Mandat du comité paritaire sur le préceptorat en SIN. Déterminer :

<sup>1.</sup> Les conditions permettant au Collège la mise en place d'une structure de préceptorat pour l'enseignement auprès des étudiants ;

<sup>2.</sup> Les conditions où le Collège doit se retirer de la structure mise en place concernant l'enseignement par le préceptorat ;

<sup>3.</sup> Les modalités de la réalisation du préceptorat.

Il est proposé par Marc LeBlanc, appuyé par Johanne Verge, de prolonger l'assemblée de 15 minutes et Isabelle Rivet comme présidente d'assemblée. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De plus, en raison des difficultés de recrutement et des besoins pour des cours spécialisés, le Collège est revenu au comité de sélection unique pour la formation continue dans quatre disciplines : techniques administratives, bureautique, informatique et multimédia. Ces enseignants-es sont souvent embauchés-es pour un cours en particulier. Ils-elles devront passer un autre comité de sélection pour enseigner au régulier, mais ils-elles n'auront pas de nouveaux tests de français à effectuer. Le syndicat évalue la possibilité de déposer un grief, car cette pratique semble contraire à l'esprit de la convention collective et rend plus difficile le passage de la formation continue au régulier. Toutefois, certains départements expriment des difficultés à recruter pour des cours en particulier et ne pourraient faire autrement.

#### Questions et interventions.

# 10.2. Matériel informatique obligatoire pour les étudiants-es

Andréane souligne que le sujet a été abordé en Bureau syndical et en CAP, mais elle invite les membres qui n'auraient pas eu l'occasion de transmettre leur préoccupation à les lui communiquer. Elle précise qu'elle a insisté auprès de Guy Gibeau afin qu'une large consultation soit menée sur le sujet cette année.

### 11. Questions diverses

Aucune question diverse.

### 12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 14 h 16.

Chantal Lamarre Secrétaire d'assemblée Annie Thériault et Isabelle Rivet Présidentes d'assemblée